



Luxembourg, le 08 AOUT 2018

Département de l'environnement

Monsieur et Madame Hollerich-Meyer
17A, rue de Bellain
L-9909 Troisvierges

N/Réf : 002709
Dossier suivi par : Olaf Münichsdorfer
Tél. : 247 86833
E-mail : olaf.munichsdorfer@mev.etat.lu

Objet : Projet touristique aux lacs de Weiswampach

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 24 juillet 2018 en relation avec le projet sous rubrique, je vous prie de trouver ci-dessous les informations demandées.

La seule information dont dispose le Département de l'environnement sur le début des travaux est celle annoncée récemment dans la presse nationale. Il ne m'est pas possible d'en juger la pertinence.

A ce stade, le Ministère n'a pas été saisi du dossier du projet et aucun dossier dit « commodo/incommodo » n'a été introduit auprès de l'Administration de l'environnement dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

En ce qui concerne votre demande de réaliser une étude d'impact sur l'environnement pour le projet en question, je vous renvoie à la législation en vigueur, à savoir la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) et le règlement grand-ducal du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement.

D'après les éléments énoncés dans votre courrier, le projet est susceptible de tomber sous le champ d'application de la loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement. En absence d'une demande de la part du promoteur, je ne suis pas en mesure de me prononcer définitivement sur le dossier.

Il reviendra évidemment au promoteur du projet de disposer de toutes les autorisations requises avant de lancer les travaux de construction.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour la Ministre de l'Environnement,



Claude Turmes
Secrétaire d'Etat

Copie pour information :

- Administration de l'environnement
- Administration de la gestion de l'eau
- Administration de la nature et des forêts